

Délibération n° 2020-20
du Conseil d'administration du 8 décembre 2020
relative à l'adoption du compte-rendu
de la séance du 7 mai 2020

Membres du Conseil d'administration en exercice : 35

Membres présents et représentés au début de la séance : 33

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet,

Sur proposition du président,

Le Conseil d'administration

Décide

Le compte-rendu de la séance du 7 mai 2020 joint à la présente délibération est adopté

Abstention : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 33

Affichage le 8 décembre 2020

Publication au registre des actes de l'Etablissement le 08/12/2020

Transmission au contrôle de légalité le 09/12/2020

Délibération certifiée exécutoire le 24/12/2020

Le Président du conseil d'administration

Jean-François Balaudé



Onze membres pour un campus

Centre national de la recherche scientifique

École des hautes études en sciences sociales

École nationale des chartes

École Pratique des Hautes Études

Fondation maison des sciences de l'homme

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord

Procès-verbal du Conseil d'administration n° 16 du 07.05.2020
Réuni par visioconférence à 14h30

Membres du conseil présents :

Jean-François Balaudé, David Bérinque, Yannick Ryckelynck, Stéphanie Groudiev, Nathalie Mayet, Maxime Fallait, Jean-Michel Verdier, Christophe Prochasson, Magda Tomasini, Capucine Boidin, Fabrice Boudjaaba, Jean-Pierre Astruc, Thierry Fouque, Michelle Bubenicek, Michèle Gendreau Massaloux, Mamadou Embalo, Michel Mena, Gautier Auburtin, Laura Pagès, Francine Filoche, Timothée Bonnet, Cécile Vidal, Patrick Simon, Agnès Magnien, Hamza Glaglou, Sylvie Hureau, Silvère Rozenberg,

Participait également : Alexis Midol

Membres absents :

George Haddad, Fadela Benrabia, Samya Mokhtar, Abderrahim Hafidi, , Didier Guillot, Faten Hidri, Yann Petel, Yves Saint-Geours, Jean-Baptiste de Froment, Camille Lefebvre, Annick Allaigre, Ghislaine Azemard Jean-Pierre Duport (suite à un problème de connexion ne permettant pas de rejoindre la salle)

Cette réunion est convoquée à la demande de 12 administrateurs représentant le tiers des membres du Conseil.

Ces derniers ont souhaité que soient évoquées d'une part les suites de la Crise sanitaire pour le Campus, et d'autre part la mise en œuvre d'un pôle socio-médical sur le Campus.

Les deux demandes étant des points d'information, ils ne feront l'objet d'aucun vote. En conséquence, aucun quorum n'est requis pour leur examen.

1. Suites de la crise sanitaire pour le Campus

Jean-François Balaudé rappelle que le Campus a été fermé à partir du 16 mars. Cette mesure, ainsi que toutes celles qui ont suivi, notamment dans l'optique de la préparation à la réouverture, ont été prises en pleine concertation avec les membres du Campus.

Dans une optique de concertation permanente sur l'évolution de la situation et des décisions à prendre, le Bureau s'est réuni de manière quasi-hebdomadaire ces dernières semaines.

Le dernier bureau a permis d'échanger sur les modalités de la reprise d'activités sur sites et les mesures mises en œuvre pour le permettre.

M. Embalo se félicite de cela mais souhaiterait connaître quel était l'ordre du jour du bureau.

Onze membres pour un campus

Centre national de la recherche scientifique

École des hautes études en sciences sociales

École nationale des chartes

École Pratique des Hautes Études

Fondation maison des sciences de l'homme

Institut national d'études démographiques

Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne

Université Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Université Paris Nanterre

Université Sorbonne Paris Nord

Le Président rappelle le principe de confidentialité des débats menés dans cette instance, et indique ne pouvoir répondre à cette demande.

Pendant la fermeture, les prestations de maintenance et de nettoyage ont été adaptées, la sécurité incendie et la sûreté étant naturellement pleinement assurées. Le processus de remise en route a été amorcé (remise en état de fonctionnement des ascenseurs, prestation de nettoyage notamment) dans la perspective d'une réouverture des bâtiments de bureaux le 18 mai mais de manière très progressive. Tous les établissements membres, ainsi que l'EPCC, ont identifié les fonctions nécessitant une présence impérative sur site, présence en général très occasionnelle. Les seules réunions envisagées sont quelques comités de sélection. Elles devront respecter la règle des 4M² par personne. Les activités d'enseignement ainsi que les séminaires, colloques et autres événements de groupe sont proscrits.

Dès le 11 mai, une poignée de personnes sera sur site pour préparer cette échéance. L'objectif est que l'ensemble des mesures de protection des personnes soient opérationnelles pour la réouverture du site, en appliquant en particulier les recommandations du Haut conseil de la santé publique : mise à disposition de masques de gel hydro-alcoolique, de papier à usage unique, règles de circulation, mise en place de plexiglas au niveau des accueils, renforcement du nettoyage et de la désinfection, et bien sûr rappel des règles de distanciation sanitaire notamment. Ces règles seront en vigueur au moins jusqu'au 2 juin, date fixée par le gouvernement pour une nouvelle étape du déconfinement.

Le plan de reprise d'activité sur site (cette précision sémantique permet de rappeler que l'activité de l'EPCC n'a jamais été suspendue, grâce notamment à l'implication de l'ensemble de ses agents) a été présenté pour information en CHSCT de l'EPCC la veille, le 6 mai.

Ce plan concerne l'EPCC et ses agents, chaque établissement étant tenu de rédiger et mettre en œuvre le sien. Il convient à cet égard de rappeler que chaque résident est tenu en premier lieu de respecter les consignes de son employeur et de l'établissement hébergeur de son unité.

Michèle Gendreau-Massaloux souligne la qualité de la démarche d'accompagnement des usagers et des personnels de l'EPCC et remercie le Président de cette information au Conseil d'Administration.

Patrick Simon évoque la complexité de l'articulation des responsabilités entre celles de l'EPCC et celles des membres du Campus. Il est rappelé que l'employeur doit assurer la sécurité de ses agents. Lorsque ceux-ci fréquentent le Campus, ils seront accueillis sur un lieu où la mise en œuvre des recommandations nationales revient à l'EPCC.

Celui-ci ne peut toutefois exercer un contrôle systématique du respect des règles. Jean-François Balaudé précise que les établissements convergent très largement dans leur politique de retour des agents sur site : limitation aux nécessités avérées avec une présence estimée au maximum à 20%, mise en place de plannings de présence communiqués à l'EPCC.

Il est également précisé à Patrick Simon que c'est l'EPCC qui a assuré, concrètement et financièrement, la fourniture de gel, de lingettes et de masques à l'ensemble des résidents du Campus. Les modalités de distribution des masques seront précisées dans le courant de la semaine prochaine.

Gautier Aubertin souhaite avoir une vision de la coordination des différents acteurs, au sein de l'EPCC (communication, vie de campus, patrimoine) et en externe (fournisseurs, mainteneur, entreprise de ménage, etc.). Il est précisé que l'action est celle de l'ensemble des acteurs coordonnés au quotidien par le président et le directeur général, en application d'un cadre commun défini en bureau.

Mamadou Embalo souhaite des précisions sur les quantités de matériel commandées et évoque son souhait de participer aux réunions du CHSCT.

Le Président donne la parole à Maxime Fallait, Responsable de prévention, afin qu'un point de situation sur les commandes en cours soit fait. Le Président rappelle que les livraisons attendues répondent à l'urgence situationnelle de permettre la reprise progressive d'activités et la constitution d'un stock visant à doter les agents.

Il est précisé que les demandes étant nombreuses au niveau national, les offres et les choix sont limités, et de fait le coût de la dotation globale est secondaire par rapport à notre obligation de fournir aux agents de mesures de protection.

Toutefois, l'installation dans la gestion de la crise peut être durable, et il conviendra de mettre en place une politique et des règles de gestion et d'approvisionnement.

Mamadou Embalo souligne l'importance du coût au vu de la situation sanitaire actuelle et estime que ce dernier rentre intégralement dans la stratégie de gestion de crise.

Il ajoute que ce n'est pas la même chose de commander des masques pour une semaine ou pour un mois.

Cécile Vidal demande des précisions sur les types de masque commandé, sur leur nombre.

Sur le premier point, Maxime Fallait précise que les commandes effectuées ont été réalisées sur la prévision d'une reprise en présentiel de 1200 personnes.

Une livraison de 320 litres de solution hydro alcoolique est attendue le 20 mai.

Une livraison de 4800 masques en tissu est prévue le 18 mai. Le nombre de masques correspond à une prévision de 4 masques par personne.

Une livraison de 60000 masques jetables type est prévue également sur la même période.

Les achats ont été réalisés aux coûts standard du marché, la question financière devant s'effacer devant la préservation de la santé des agents.

Sur le second point, le Président précise que les discussions du CHSCT ne sont ouvertes qu'aux seuls membres et participants expressément prévus par les textes. Il rappelle que les documents présentés en CHSCT ont été partagés avec l'ensemble des membres fondateurs.

Mamadou Embalo rappelle avoir formulé une demande auprès du Président en mettant en copie le directeur général et le secrétaire général, pour participer en tant qu'élus usagers aux CHSCT. Il précise que cette demande s'appuie sur le document du ministère de l'Enseignement Supérieur qui invite les présidents d'établissements publics à inviter les usagers en CHSCT.

Le Président Balaudé indique ne pas avoir connaissance de cet email et s'en excuse. Il précise que l'EPCC n'est pas un EPSCP, et qu'il n'y a pas lieu de lui demander d'appliquer les modalités de fonctionnement d'un EPSCP.

Francine Filoche demande des précisions sur les dispositifs de restauration prévus. David Bérinque précise que les restaurations collectives restent fermées dans cette première phase de déconfinement et que la recommandation du Haut conseil de la santé publique, reprise par l'EPCC, est de déjeuner sur son poste de travail. L'EPCC étudie la question de la fermeture des espaces de convivialité ainsi que la problématique de la gestion des déchets alimentaires (choix des poubelles, fréquence de ramassage, ...). Il est précisé également que les décisions de réouverture seront fonction de nombre de convives et donc du taux de fréquentation potentielle.

Mamadou Embalo demande si les mesures mises en place concernent les résidences étudiantes situées sur le Campus.

Le Président rappelle le statut particulier de ces résidences : elles ont été construites sur un terrain d'État par un bailleur privé qui en a confié la gestion à ARPEJ. Les résidences n'entrent donc pas dans le champ de compétence de l'EPCC pour ce qui est de la mise en place des mesures sanitaires. Les relations avec ARPEJ sont néanmoins très régulières pour assurer une interface cohérente.

Patrick Simon souhaite savoir si les soutenances de thèses seront possibles sur le Campus. Jean-François Balaudé répond que pour l'heure seuls les comités de sélection sont prévus et que les solutions de réunions à distance ont vocation à être mises en place dans les autres cas.

Cécile Vidal remercie Jean-François Balaudé pour ces éléments et souhaite que la communication vers les usagers continue et se développe, regrettant le peu de communication à destination des UMR ces dernières semaines. Jean-François Balaudé rappelle que la communication relève également des établissements, d'autant plus que l'EPCC n'est pas tutelle des UMR, et propose qu'un Comité de Site se tienne dans les prochaines semaines afin de permettre aux représentants des enseignants, chercheurs, personnels administratifs et étudiants de disposer de toute l'information mise à jour.

Christophe Prochasson apporte une précision : il appartient aux établissements hébergeurs de mettre en œuvre et de communiquer sur une politique de déconfinement, tandis que l'EPCC met en œuvre les mesures relatives aux infrastructures immobilières.

Fabrice Boudjaaba abonde dans ce sens, précisant que les personnels CNRS des UMR suivent les consignes de l'établissement hébergeur de l'UMR. Magda Tomasini rappelle

que le Ministère du Travail a élaboré et communiqué abondamment sur les directives nationales à mettre en œuvre et rejoint les interventions précédentes.

En ce qui concerne le GED, les personnels sont accueillis par l'université Sorbonne Paris Nord au sein de la MSH Paris Nord. Stéphanie Groudiev précise que les consignes nationales n'envisagent pas de réouverture des bibliothèques universitaires avant le mois de septembre. Toutefois, l'EPCC envisage la mise en place d'un guichet de prêt qui serait accessible sur rendez-vous aux usagers du Campus et situé à la MSH Paris Nord.

Mamadou Embalo souhaite revenir sur la question de la communication et de la gouvernance. Il souhaite savoir comment cela doit fonctionner entre l'établissement, la présidence, la direction générale, les directions et les usagers, et comment élargir les réunions du bureau à d'autres participants. Jean-François Balaudé répond que les statuts de l'EPCC sont ce qu'ils sont et qu'il convient de les respecter. Il mise sur l'implication du Comité de Site pour être l'interface avec les résidents. En réponse à Mamadou Embalo, il précise que le bureau se réunit mensuellement en général, et plus fréquemment encore en cette période de crise. Gautier Auburtin s'interroge sur la pertinence du Comité de Site dans sa composition actuelle, à savoir les administrateurs élus, et son articulation avec les autres instances : CT et CHSCT de l'EPCC et des établissements.

2/ Mise en œuvre d'un pôle socio-médical sur le Campus

Jean-François Balaudé propose aux administrateurs qui ont souhaité la convocation du Conseil de prendre la parole.

Mamadou Embalo présente le document qu'il a élaboré avec son collègue Michel Mena et qui a été envoyé aux administrateurs.

Mamadou Embalo rappelle en introduction que 2019 a été une année particulière pour le campus, celle de son ouverture.

Il rappelle que cette dernière a été réalisée grâce au travail effectué par le du personnel de l'EPCC dont il remercie l'investissement.

Mamadou Embalo précise qu'il a mené une réflexion avec son équipe depuis de longs mois pour apporter une pierre à l'édifice et proposer des pistes d'améliorations des conditions, des niveaux de vie et de travail au sein du Campus sur trois thématiques : la santé, le sport et l'environnement. Mamadou Embalo précise au conseil avoir fait le constat de l'absence d'un accès à la santé au sein du campus malgré la définition dans le schéma directeur de l'établissement d'un pôle médico-social. Il précise avoir rencontré plusieurs acteurs, dont le directeur de la vie de campus M. Louis Dassonneville, et propose un projet de développement en concluant sa présentation sur l'importance pour le Campus de s'impliquer dans la mise en œuvre de la politique nationale de santé et de lutte contre le COVID 19.

Le Président rappelle à l'ordre Monsieur Embalo tant sur le fond que sur la forme.

Sur la forme, il rappelle que Louis Dassonneville, directeur de la vie de Campus au sein de l'EPCC, a travaillé ce sujet depuis plusieurs années, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé notamment. Une partie du document soumis au CA et présenté à

l'instant constitue en ce sens un plagiat des documents élaborés par Louis Dassonneville.

Le Président rappelle le respect des règles et dispositions et indique que l'usage des adresses électroniques professionnelles doit être réservé à un usage professionnel et raisonné. On ne peut utiliser les adresses des personnels de l'EPCC ou des membres du Conseil pour tenir un forum de discussion, en particulier lorsque certains sujets ne concernent que Messieurs Embalo et Mena. Enfin, il ne saurait être question de demander au Conseil un vote sur un document engageant les moyens des établissements membres sans qu'ils ne se soient concertés au préalable, notamment dans le cadre du bureau de l'EPCC, comme cela est prévu à l'article 12 du décret statutaire du 28 décembre 2018.

Sur le fond, les travaux de l'EPCC n'ont pas pu aboutir aujourd'hui à la mise en place d'un pôle médical entièrement constitué. Toutefois, la médecine de prévention au profit des agents de l'EPCC et de l'INED, les deux établissements qui ont leur siège sur le Campus, est opérationnelle.

La mise en place d'une infirmerie est prévue cette année, sous réserve de l'approbation du protocole financier correspondant entre les membres, sujet qui a déjà été évoqué en Conseil. Il y a certainement lieu de poursuivre le travail avec l'ARS, notamment pour développer une activité médicale dont il est rappelé qu'elle a d'abord vocation à servir les usagers du Campus. Le projet d'une ouverture très étendue n'est donc pas mûr. Il convient également d'avoir des échanges avec la ville d'Aubervilliers qui dispose d'un centre médical et d'analyser les besoins des riverains.

Aujourd'hui, cela ne remet aucunement en cause le principe d'un pôle socio-médical sur le Campus.

Michel Mena interroge l'opportunité d'un recrutement au sein de l'EPCC sur le sujet. Il est rappelé que le sujet est d'ores et déjà entre les mains de Louis Dassonneville.

Christophe Prochasson et Magda Tomasini apportent leur soutien à Jean-François Balaudé. Le premier souligne qu'il y a des urgences prioritaires, notamment la poursuite du développement du Campus alors que les travaux des chantiers en cours sont aujourd'hui arrêtés. La seconde témoigne sa reconnaissance à l'EPCC pour avoir permis la réouverture rapide du Campus dans de bonnes conditions sanitaires.

Jean-Pierre Astruc et Thierry Fouque soulignent également la complexité de la situation actuelle et la réactivité remarquable de l'EPCC dans un cadre concerté entre les membres.

La séance est levée à 17.00.